Spectacles.

LES COURSES DE PRINTEMPS sur l'Hippodrome de la Matériste, continueront

DIMANCHE, 5 avril 1853.—Première course.—Enjeu pour des chevaux de deux ans.—Course d'un mille.—Souscription $50, déclaré $300.

J. M. Clay met en lice le poulain bai *Tecumseh*, pédigré de Tecumseh et Margaret Wheeler.

Adam, le poulain bai *Zeno*, pédigré de Boston et de *Sandown*, propr. de Hillsgrove.

Le Colonel Wade met en lice un poulain ch. provenant de Boston et de *Rose*.

Aussi, un poulain gris, frère de *Rapidan*.

W. J. M. Got met en lice un poulain gris provenant de *Voucher* et de *Lady Jane*, propr. de Levinthan.

J. J. Hughes et D. F. Kenner mettent en lice le poulain ch. *Arcon*, provenant de Wagner et de Hérétic.

Le Hymnaldisme mettent en lier un poulain bai, provenant de Boston et de Transpontor, propr. de le Duch. de Marlborough.

J. G. Hamel mettent en lice une poulinche ch. provenant de Boston et de Minerva Anderson, propr. de Lexington.

James A. Grimmond mettent en lice le poulin *Argus*, provenant de Glencoe imp. et de Pizgusne.

DEUXIÈME COURSE—Même jour.—Enjeu de $100, deux chevaux, deux milles.—Souscription $300, de $100.

J. Wells mettent en lice le poulin ch. *Argus*, provenant de Glencoe et de Pizgusne.

T. J. Wells mettent en lice le cheval de Rigadoon, ayant été précédemment gagnant de Sovereign et *Julia*.

Le juge Hunter mettent en lice une poulinche ch. de 2 ans, provenant de Grattan et de Thorshill, provenant de Mary Thomas.

DEUXIÈME COURSE—Même jour.—Enjeu de $100, pour chevaux de deux milles pour chevaux de trois ans; $300, déclaré $50. Trois fois parcourir pour faire la course. Les chevaux seront placés en lice et la course se terminera le lendemain à 3 heures. Le poulain bai *Sultan* mettent en lice une poulinche bai, propr. de Grattan et de Hightland.

J. Hughes mettent en lice une poulinche bai, propr. de Grattan et de Hightland.

John Underwood mettent en lice M. Hugh L. French, propr. de Grattan et de Jenny.

R. Ten Broeck, le cheval Arrow, propr. de Boston et de Jenny.

H. Pendleton mettent en lice Sally-Waters, propr. de Grattan et Ma Chérie.

J. Mooney mettent en lice Star Davis, propr. de Glencoe et de Grattan et de mille-Trois.

Les premières chevaux dans la course, course de 2 ans et 1 mille, recevront $100 en plus des bourses en déclaré.

☞ Les M. sont requis de monter au pesage du Club une heure avant le commencement de chaque course. L'habillement et les déguisements sont strictement défendus.

☞ Un droit d'entrée est réservé aux dames qui voudront assister à la course et par les messieurs du Club ou des personnes invitées.

La Course commencera à 2 heures qu'il y ait plus ou moins de monde.

Les chevaux seront aux étangers le privilège de l'Hippodrome, moyennant une somme de $1 par tête.

COURS DE DISTRICT.

☞ Les parentés aux voisins de la paroisse d'où ils sont, comme coutumes à la place de Juge de la Paroisse qui est vacante.

JOHN C. LARUE

☞ Nous annonçons aujourd'hui que **J. N. LEA** est candidat à la place de Juge de la Deuxième Cour de District et nous le recommandons à la confiance des électeurs.

☞ **MARTIN BLACHE** est candidat pour le Juge de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans et nous le recommandons à la confiance des électeurs.

☞ Nous annonçons indirectement à nommer **H. B. EGGLESTON**, comme candidat à la place de Juge de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans de la Cour qui peut être appelée à la remplacer par la Convention.

☞ Nous annonçons indirectement à nommer le juge **A. PORTER** comme candidat à la place de Juge de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en ladite Cour appelée à remplacer cette dernière par la Nouvelle Constitution.

☞ Nous nommons indirectement à nommer que **M. LOUIS BUTLER** est candidat à la place de Juge de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Quatrième Cour de District.

Je soussigné candidat à la place de Juge de la Quatrième Cour de district de la Nouvelle-Orléans.

M. M. REYNOLDS.

☞ Vieille nommer **JOHN GEORGE** comme candidat à la place de Juge de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans ou de la Cour qui pourra être substituée, en vertu de la nouvelle Constitution.

Chorre **THE GRAND NOUVEAU PARIS**

☞ Nous nommons indirectement à nommer **M. Paul Dubuc** de Gentilly comme candidat pour le Conseil municipal de Gentilly.

☞ Nous nommons indirectement à nommer **M. J. D. AUGUSTIN** à la place de Juge de la Cour de District.

Troisième Cour de District.

☞ **C. E. MERRSON** est candidat à la place de Juge de la Troisième Cour de District ou de la Cour qui pourra être substituée. 16 4w

☞ Nous nommons indirectement à nommer **C. E. MERSON** est candidat pour la place de Juge de la Cour de District pour la paroisse d'Orléans, et la Cour qui pourra être créée pour la paroisse, ou toute autre Cour qui pourrait être créée pour succéder à la Deuxième Cour de District.

GREFFIERS:

ALFRED ROUSSEAU

☞ CANDIDAT pour la place de Greffier de la Ire Cour de District.

☞ **JOHN CHICKARD** est candidat à la place de Greffier de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. 30 mar

☞ **M. BERTIN**, repoussé quatre fois de Greffier de la Cour de Paix de la Nouvelle-Orléans, est candidat pour la place de Greffier de la Troisième Cour de District ou de la Cour qui pourra être substituée.

☞ **THOMAS C. POOLE**, Greffier de la Deuxième Cour de District, est candidat à la même place.

☞ **W. P. REDLOCK** est candidat à la place de Greffier de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

☞ **W. A. NOTT** est candidat à la place de Greffier de la Quatrième Cour de District.

☞ Nous nommons autorisés à annoncer le colonel **Charles A. Lubman** comme candidat à la place de Greffier de la Troisième Cour de District ou de la Cour qui pourra être substituée. 6 mar

☞ **James A. Hopkins** est candidat à la place de Greffier de la Quatrième Cour de District.

☞ **THOMAS GILMORE**, Greffier de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, candidat à la même place.

Greffier de la Cinquième Cour de District.

☞ Nous nommons autorisés à annoncer que **MICHEL G. RISK** est candidat à la place de Greffier de la Cinquième Cour de District ou de la Cour qui pourra être substituée.

Pour Avocat de District:

HENRY M. PAUL.

COLLEGE DE ST. VINCENT.

Au Cap Girardeau, Etat du Missouri.

CE COLLÈGE, auquel la Législature de l'Etat du Missouri a accordé en 1845, une charte des pouvoirs et des prérogatives d'une Université, est situé dans l'un des plus jolis et des plus sains endroits de l'Ouest, et il est en ce moment le plus ancien des établissements de l'Ohio et du Mississippi, et le plus ancien de l'Ouest. Quarante-cinq ans de succès ont prouvé que le Collège de St. Vincent est un des établissements les plus utiles et les plus dignes de la sympathie et de l'encouragement du public.

Le Collège de St. Vincent peut offrir toutes les ressources de l'enseignement scientifique et commercial